

Elaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

CCES / 09 juillet 2025



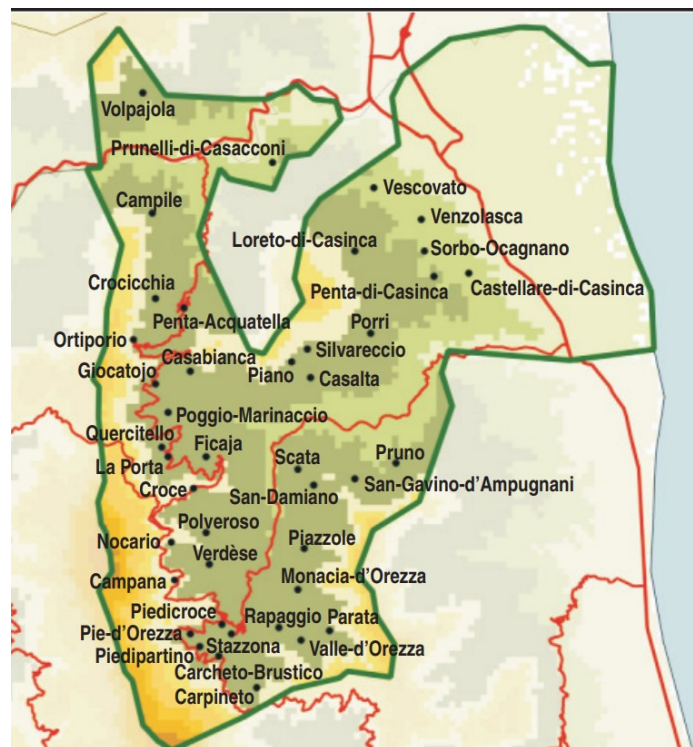
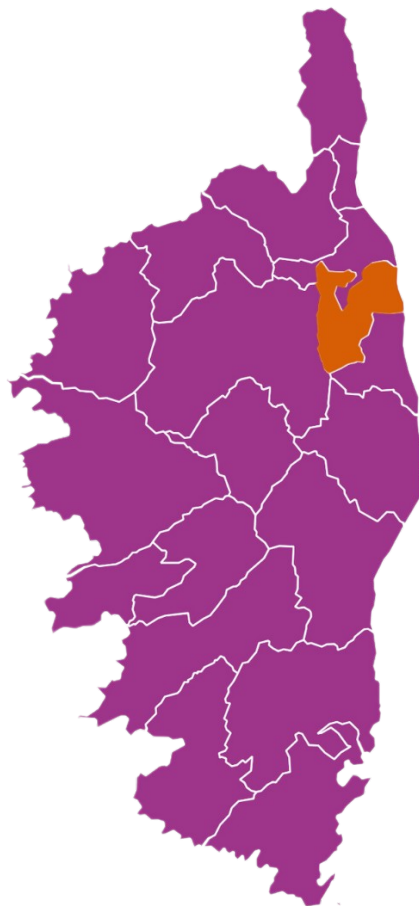
Sommaire

- 1. Le territoire de la Castagniccia Casinca**
- 2. Le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**
- 3. Rappels du cadre réglementaire associé**
- 4. La gouvernance du PLPDMA**
- 5. Le plan d'action du PLPDMA ?**
- 6. La consultation du public**

1.

La Communauté de communes de Castagniccia-Casinca

La communauté de communes de Castagniccia Casinca



42 communes

12 653
habitants

233 km²

Touristique
rural

Collecte des
OMr, CS et
gestion
déchèterie

2.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?



Le périmètre

- Déchets issus des **ménages** et des **activités économiques** (entreprises et secteur tertiaire)
- **Collectés** dans les mêmes conditions que les ordures ménagères par le **service public de gestion des déchets**
- OMR, emballages, verre, biodéchets, encombrants, textiles, déchets des recycleries (les déblais et gravats sont également compris)

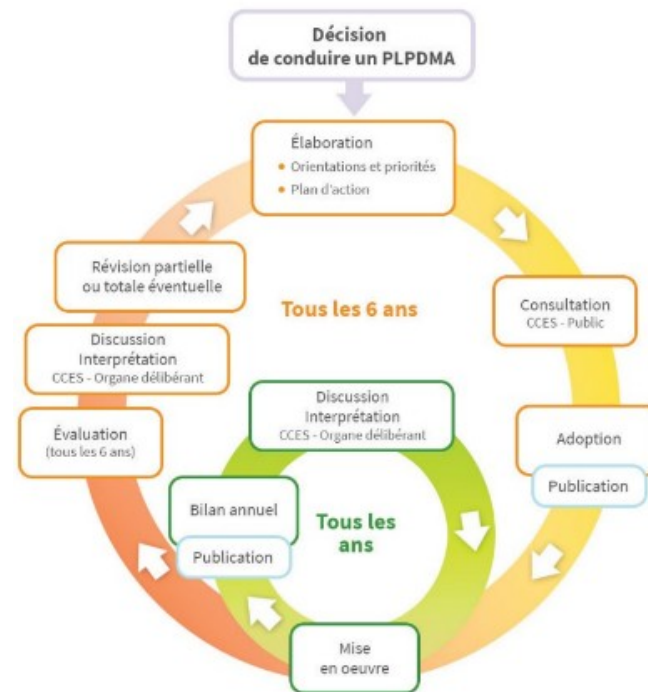
2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?

Le Principe

Un programme pour développer une approche intégrée de gestion des déchets, impliquant tous les acteurs, à toutes les phases du cycle des déchets pour mieux les éviter

La CCCC a la compétence de construction et d'animation du PLPDMA



2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?

Objectifs

- 1 Un état des lieux :**
types/quantités de DMA sur le territoire, acteurs concernés, mesures de prévention déjà mises en place
- 2 Préciser les objectifs de réduction** de DMA produits

- 3 Préciser les mesures** mises en place pour les atteindre et les indicateurs associés
- 4 Se conformer** aux plans et programmes d'échelons supérieurs

2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ?



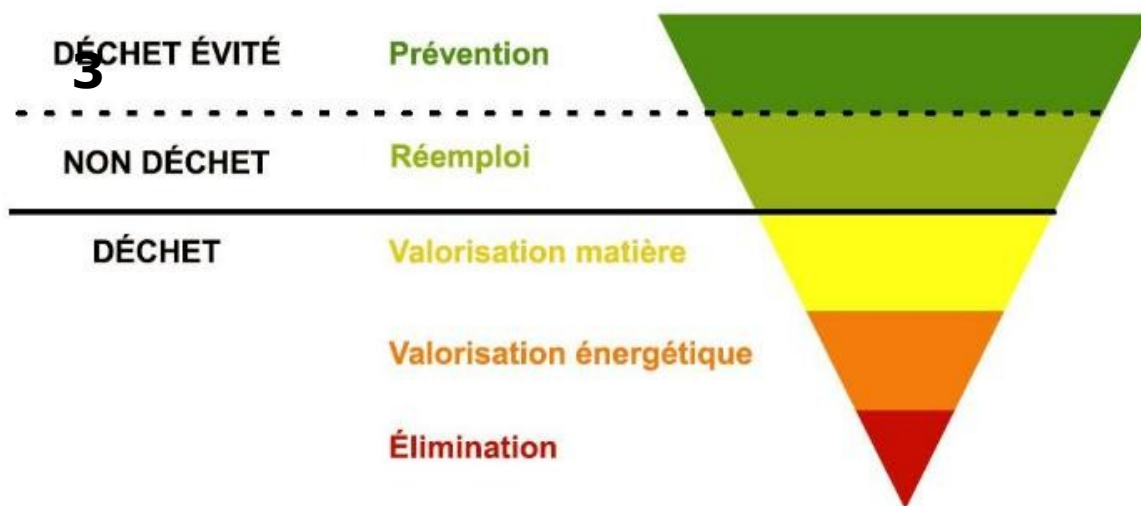
3.

Réglementation : où en sommes-nous ?

3. Réglementation : où en sommes-nous ?

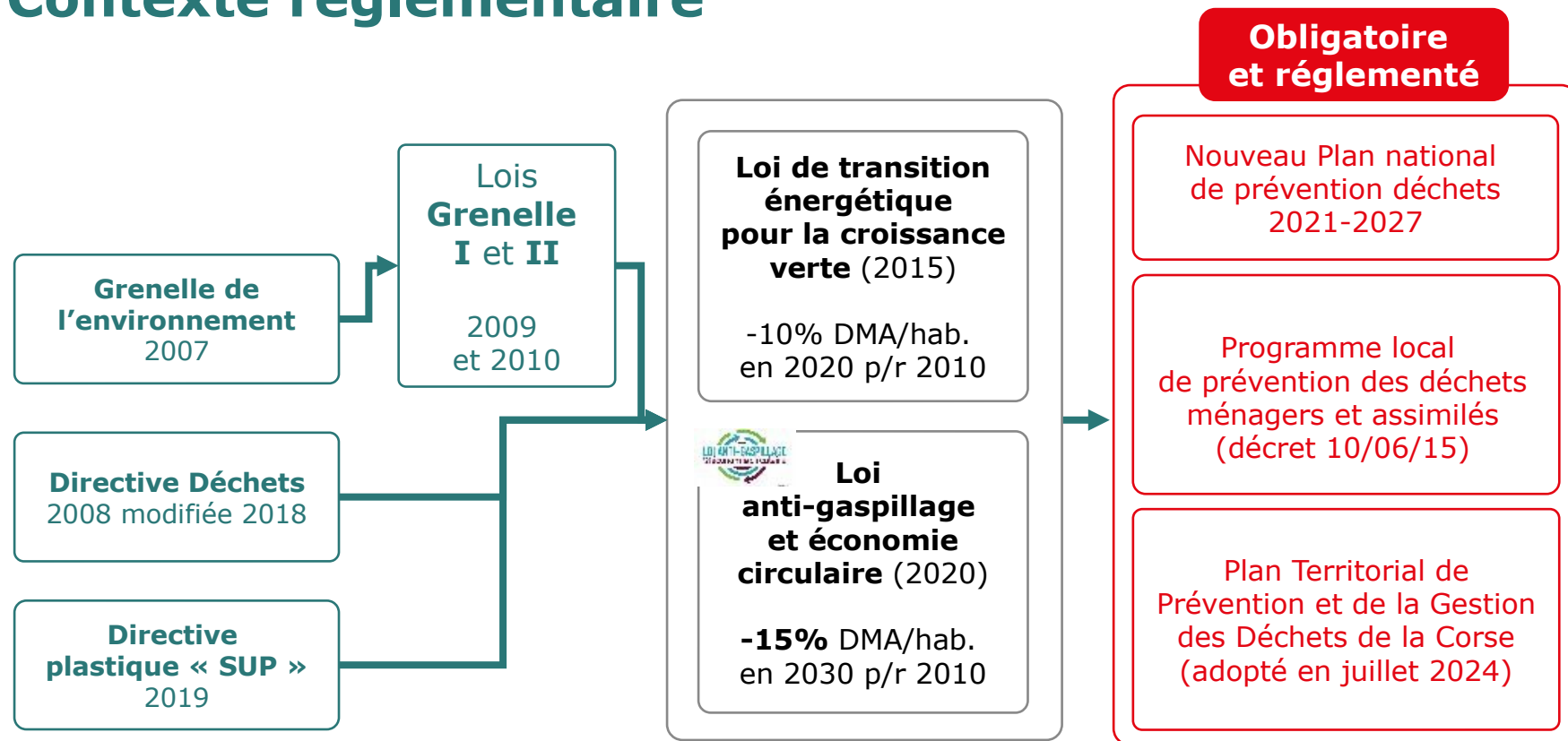
Contexte réglementaire

L'article L. 541-1 II du code de l'environnement donne la priorité à la réduction des déchets et instaure une hiérarchie des modes de traitement



3. Réglementation : où en sommes-nous ?

Contexte réglementaire



4. La gouvernance du PLPDMA

Le rôle de la CCES

Obligation par décret

- **Avis** sur:
 - Le projet ou révision du PLPDMA proposé par les services
 - Le projet ou révision du PLPDMA modifié suite à la consultation du public (21 jours)
 - Le bilan annuel du PLPDMA
- **Evaluation** des résultats du PLPDMA tous les 6 ans

Facultatif

- **Co-construction** du programme d'actions

5. Le plan d'action du PLPDMA ?

5 axes stratégiques proposés

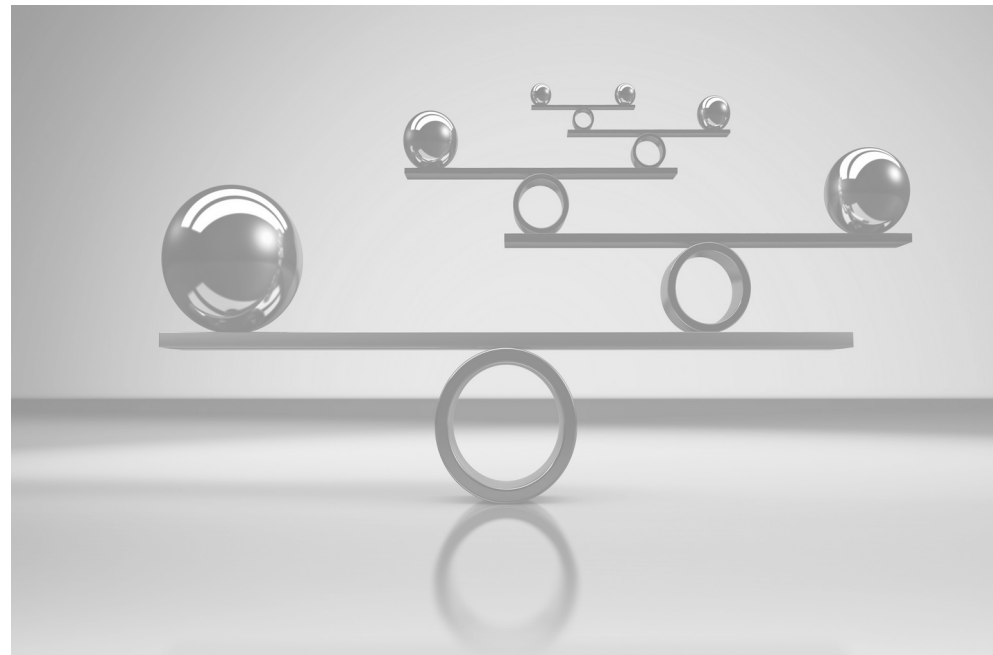
Eco-exemplarité des services de la CC Castagniccia-Casinca et des communes

Réduire la production des biodéchets et encourager la gestion de proximité

Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets

Accompagner les acteurs économiques pour réduire la fraction assimilée des déchets ménagers

Lutter contre les déchets marins



5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Le format des fiches action

Axe 5	Réduire les déchets marins						
ACTION 15 : Lutter contre les dépôts sauvages							
	VISION GLOBALE PILOTE : Communauté de Communes Castagniccia-Casinca, CCI CIBLES : ménages et professionnels OBJECTIFS REGLEMENTAIRES : la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) a instauré une amende administrative immédiate et une amende forfaitaire délictuelle en cas de dépôt sauvage constaté						
	REALISATIONS CONCRETES En sensibilisant - Communiquer sur les gestes de tri régulièrement via différents canaux : « Ne pas jeter ses déchets dans la nature » « Jeter ses déchets aux bons endroits » En renforçant les prestations de nettoyage - Passer des nouveaux marchés pour avoir la capacité de nettoyer les zones de dépôts sauvages constatées						
	PARTENAIRES POTENTIELS <table border="1"> <thead> <tr> <th>Administrations</th> <th>Structures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communauté de Communes Castagniccia-Casinca</td> <td>Prestataires de nettoyage</td> </tr> <tr> <td>Communes</td> <td>Associations de sensibilisation</td> </tr> </tbody> </table>	Administrations	Structures	Communauté de Communes Castagniccia-Casinca	Prestataires de nettoyage	Communes	Associations de sensibilisation
Administrations	Structures						
Communauté de Communes Castagniccia-Casinca	Prestataires de nettoyage						
Communes	Associations de sensibilisation						
	CALENDRIER <table border="1"> <thead> <tr> <th>2025-2026</th> <th>2027-2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Créer des supports de communication</td> <td>Sensibiliser les habitants</td> </tr> <tr> <td>Passer des nouveaux marchés de nettoyage</td> <td>Suivi des indicateurs</td> </tr> </tbody> </table>	2025-2026	2027-2030	Créer des supports de communication	Sensibiliser les habitants	Passer des nouveaux marchés de nettoyage	Suivi des indicateurs
2025-2026	2027-2030						
Créer des supports de communication	Sensibiliser les habitants						
Passer des nouveaux marchés de nettoyage	Suivi des indicateurs						

MOYENS	INDICATEURS DE SUIVI
Moyens humains Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca ¹ Moyens matériel Documents de communication Boîte à outils Guide ADEME – caractérisation des déchets REP des dépôts illégaux : https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/8108-caracterisation-des-dechets-rep-des-depots-illegaux-guide-de-mise-en-oeuvre.html	 - Quantification des dépôts sauvages (nb et types de déchets) - Volume de bacs OM des entreprises assujetties à la redevance spéciale

¹ A dimensionner

Un plan d'actions de 15 actions réparties en 5 axes

1 - Développer l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets – **3 actions**

2 – Réduire la production des biodéchets et encourager la gestion de proximité – **3 actions**

3 – Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets – **3 actions**

4 - Accompagner les acteurs économiques pour réduire la fraction assimilée des déchets ménagers – **3 actions**

5 - Lutter contre les déchets marins – **3 actions**

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 1 : Développer l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets

Action 1.1 : Instaurer des critères de réemploi/réutilisation dans les appels d'offres du territoire

Cibles :

- Administrations publiques et communes

Pilotes :

- CC Castagniccia-Casinca / service des marchés

Partenaires potentiels :

- Direction de chaque service de la CC Castagniccia-Casinca
- Communes
- Fournisseurs éco-responsables
- Associations
- Organismes de formation

Moyens :

- 0,4 ETP par an



OBJECTIFS

- **Définir des critères** à intégrer lors des achats ;
- **Adapter les marchés** ;
- **Accompagner les communes** aux achats durables.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identification des marchés prioritaires						
Anticipation des marchés et mobilisation d'un groupe projet						
Adaptation des marchés						
Formation des acheteurs et organisation d'une conférence sur l'achat durable						
Partage des bonnes pratiques entre acheteurs publics						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 1 : Développer l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets

Action 1.2 : Écoconcevoir et éco-conditionnalités de soutiens des événements sportifs et culturels

Cibles :

- Administrations et communes
- Organismes d'événements/manifestations

Pilotes :

- CC Castagniccia-Casinca et services techniques

Partenaires potentiels :

- Professionnels du tourisme
- Associations en lien avec les consignes
- Comités des fêtes

Moyens :

- 0,10 ETP par an



OBJECTIFS

- **Créer un label** destiné aux événements éco-responsables ;
- **Elaborer un protocole pour organiser des événements** éco-responsables ;
- **Sensibiliser les organisateurs** d'événements ;
- **Instaurer l'utilisation de vaisselle réutilisable** lors des événements avec une offre de restauration.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Définition du label éco-manifestation						
Constitution du kit de vaisselle réutilisable						
Elaboration du protocole						
Sensibiliser les organisateurs d'événements						
Mise en place des éco-manifestations						
Suivi des indicateurs						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 1 : Développer l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets

Action 1.3 : Sensibiliser, valoriser et mutualiser les initiatives éco-responsables sur le territoire

Cibles :

- Services des villes et de la Castagniccia-Casinca et les agents

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Direction de chaque service de la CC Castagniccia-Casinca
- Service environnement & déchets
- Direction de la Communication
- Direction des services informatiques pour le paramétrage des équipements
- Communes
- Fournisseurs et prestataires

Moyens :

- 0,4 ETP



OBJECTIFS

- **Sensibiliser les services** de la CC Castagniccia-Casinca et les administrations ;
- Mener des **actions de réduction** ;
- **Réaliser un suivi des actions** et promouvoir les bonnes pratiques.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Définition des référents - sensibilisation des différents services						
Rédaction du guide des bonnes pratiques						
Déploiement des actions de réductions						
Partage des retours d'expériences						
Assurer un suivi régulier						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 2 : Réduire la production des biodéchets et encourager la gestion de proximité

Action 2.1 : Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective et des restaurants

Cibles :

- Restaurateurs, écoles, restauration collective

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Communes/services restauration scolaire des villes
- Région et département (collèges, lycées)
- Chambre d'agriculture, CCI, CMA
- Restaurants des villes
- Restaurants d'entreprises

Moyens :

- 0,15 ETP par an



OBJECTIFS

Dans les restaurants :

- **Sensibiliser les restaurateurs** à l'utilisation d'applications anti-gaspi et la pratique du doggy bag ;
- **Créer des partenariats** avec une association pour redistribuer les invendus.

Dans les services de restauration scolaire et collective :

- **Organiser des pesées** ;
- **Rencontrer les services de restauration scolaire** et collective de chaque ville pour suivre les bonnes pratiques anti-gaspi ;
- **Organiser une réunion par an avec ces services** pour partager les bonnes pratiques.

Etales/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Rencontrer les services de restauration scolaire et collective de chaque ville pour dresser un bilan des actions conduites						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 2 : Réduire la production des biodéchets et encourager la gestion de proximité

Action 2.2 : Développer le compostage et sensibiliser/former les habitants à la réduction des biodéchets et à l'éco-jardinage

Cibles :

- Administrations, ménages, établissements producteurs de biodéchets

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Associations de sensibilisation
- Mairies
- Réseau composte citoyen

Moyens :

- 0,15 ETP



OBJECTIFS

- **Communiquer et sensibiliser sur les pratiques de compostage** et l'éco-jardinage : organisation d'ateliers, formation des ambassadeurs du tri et accompagnement des services techniques dans la gestion des espaces verts ;
- Améliorer la **distribution des équipements** de compostage.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Distribution de bioseaux/composteurs avec atelier de formation						
Formation de maitres composteurs						
Accompagnement des services techniques						
Communication						
Ateliers éco- jardinage						
Déploiement des composteurs sur le territoire						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 2 : Réduire la production des biodéchets et encourager la gestion de proximité

Action 2.3 : Développer le compostage partagé (reportée au prochain PLPDMA)

Cibles :

- Ménages, administrations, habitat collectif et entreprises

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Régions et département (collèges, lycées, établissements de santé)
- Associations de sensibilisation et d'habitants, Réseau Compost Citoyen
- Jardins partagés
- Directeurs d'écoles, EHPADs, Mairies
- Bailleurs, syndicats de copropriété, gardiens

Moyens :

- 0,07 ETP



OBJECTIFS

- **Développer le réseau** : contacter les partenaires, identifier des référents, organiser la filière d'approvisionnement en matière sèche, distribuer des bioeaux, installer des composteurs ;
- **Assurer la pérennité des sites** : vérifier leur fonctionnement et mobiliser le réseau.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identifications et formation des référents des sites						
Organisation de la filière d'approvisionnement en matière sèche						
Distribution de bioeaux/composteurs						
Communication auprès des nouveaux foyers						
Communication et partage des bonnes pratiques						
Suivi des composteurs collectifs						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 3 : Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets

Action 3.1 : Soutenir le développement de l'économie de la fonctionnalité

Cibles :

- Ménages, entreprises, communes, associations

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Communes, région, département
- Associations
- Entreprises de distribution d'articles de bricolage, jardinage
- CPIE

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca



OBJECTIFS

- **Développer les initiatives** d'économie de la fonctionnalité (bricothèque, ludothèque...) ;
- **Sensibiliser** : former les acteurs à la notion d'économie de la fonctionnalité et communiquer sur les services qui seront mis en place.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Sensibilisation à l'économie de la fonctionnalité						
Développement d'initiatives : bricothèque, ludothèque...						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 3 : Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets

Action 3.2 : Sensibiliser au développement du réemploi et la réutilisation sur le territoire

Cibles :

- Communes, associations, ménages, entreprises

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Communes, région, département
- Ressourceries/recycleries des autres EPCI
- Eco-organismes
- Maisons de quartiers, associations
- Etablissements scolaires
- Entreprises de seconde main / reconditionnés

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca
- Elus locaux



OBJECTIFS

- **Accompagner les structures** de réemploi/réutilisation ;
- Etudier la possibilité de **développer l'offre de réemploi** ;
- **Sensibiliser** : à la seconde main, aux dons, au troc...

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Rencontrer les acteurs du territoire pour faire émerger des projets						
Création de nouveaux services de réemploi par les partenaires						
Actions de sensibilisation des ménages, communes, établissements scolaires						
Organisation d'évènements autour du réemploi						
Communication autour des projets existants						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 3 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation sur le territoire

Action 3.3 : Soutenir le développement de l'offre de réparation

Cibles :

- Communes, associations, ménages, entreprises

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Communes, région, département
- Ressourceries/recycleries des autres EPCI
- Etablissements scolaires
- Associations, maisons de quartiers
- Médiathèques

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca
- Elus locaux



OBJECTIFS

- **Développer les initiatives de réparation** : ateliers pour le grand public et les écoles, développer des Repairs café/Fab Lab ;
- **Sensibiliser en communiquant** sur les offres de réparation existantes

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Développement de projets de réparation						
Organisation d'ateliers de coutures/bricolages						
Communication sur les ateliers proposés aux habitants						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 4 : Accompagner les acteurs économiques pour réduire la fraction assimilée des déchets ménagers

Action 4.1 : Sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de l'allongement de la durée de vie des produits

Cibles :

- Entreprises, associations

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Communes
- Associations
- Entreprises
- CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, Union des Métiers et des industries de l'hôtellerie, Chambre d'agriculture

Moyens :

- Agents de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca



OBJECTIFS

- **Favoriser le réemploi** : bourse au don, partenariat avec un acteur de l'ESS pour récupération d'objets/fournitures non utilisés des entreprises ;
- **Favoriser la mise en relation des acteurs** : communiquer auprès des entreprises sur les possibilités de réemploi/réparation et organiser des échanges.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place de la bourse au don						
Lancement de l'opération des dons						
Création de partenariats avec des ressourceries/réparateurs						
Suivi et accompagnement						
Bilan de l'action						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 4 : Accompagner les acteurs économiques pour réduire la fraction assimilée des déchets ménagers

Action 4.2 : Développer une tarification incitative adaptée au territoire

Cibles :

- Usagers du service public de collecte

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Communes (Maires et élus)
- Direction Départementale des Finances Publiques
- Prestataires de collecte

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca



OBJECTIFS

- **Réaliser des réunions publiques** d'information et communiquer sur les changements à venir ;
- **Mettre en place la tarification incitative** (voir la feuille de route EODD pour la mise en place de la TI).

Etapas/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mettre en œuvre le plan de communication défini par EODD						
Mettre en place la tarification incitative conformément à l'étude						
Suivi et accompagnement						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 4 : Accompagner les acteurs économiques pour réduire la fraction assimilée des déchets ménagers

Action 4.3 : Favoriser le réemploi et la réutilisation des matériaux dans le secteur du BTP

Cibles :

- Les entreprises de la construction

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Communes
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- CEREMA
- Chambres consulaires (CCI, CMA, FFB)

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca



OBJECTIFS

- **Développer l'offre et la demande de matériaux réemployés** : déconstruction sélective, tri 7 flux, clauses sur les matériaux de réemploi dans les marchés ;
- **Sensibiliser les maitres d'ouvrages** aux possibilités de réemploi des matériaux de construction ;
- **Inciter de nouveaux acteurs** à s'engager dans la dynamique.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Généralisation du diagnostic PEMD dans les marchés publics						
Information des acteurs						
Suivi des actions, partage d'expériences						
Information des acteurs						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 5 : Lutter contre les déchets marins

Action 5.1 : Développer la consommation d'eau du robinet

Cibles :

- Ménages, entreprises, associations, administrations

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca, syndicat de l'eau

Partenaires potentiels :

- Communes
- CPIE
- Maisons de quartier
- Structures culturelles
- Clubs sportifs

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca



OBJECTIFS

- **Communiquer auprès des différentes cibles** (ménages, administrations, entreprises) : sur l'eau du robinet, sur les obligations réglementaires (fontaines à eau potable) ;
- **Proposer un accompagnement aux acteurs intéressés** pour agir : solutions alternatives aux bouteilles plastiques, aide à la rédaction de clauses dans les marchés, cofinancer des investissements (ex : distribution de carafe).

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Plaquette sur l'eau du robinet						
Accompagnement des acteurs intéressés						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 5 : Lutter contre les déchets marins

Action 5.2 : Soutenir et promouvoir la fin des emballages à usages uniques pour la consommation nomade



OBJECTIFS

- **Communiquer et sensibiliser** les professionnels et les ménages ;
- **Inciter les commerçants** à proposer des produits en vrac ;
- **Impliquer les habitants** : ateliers thématiques (zéro déchet, produits fait maison...) ;
- **Valoriser les commerces engagés** : créer une carte permettant de localiser les commerces adhérents au service en vrac.

Cibles :

- Ménages, professionnels du secteur alimentaire

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca

Partenaires potentiels :

- Commerces
- Associations
- Chambre de Commerce
- Communes

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca
- Elus locaux

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Création de la carte répertoriant les « Commerçants adhérents au service en vrac »						
Organiser un concours pour permettre la diversification de l'offre de vrac et de produits locaux						
Organiser des manifestations dans les commerces						
Mise à jour de la carte						
Organisation d'ateliers zéro thématiques						
Sensibilisation des ménages						

5. Le PLPDMA : des objectifs stratégiques au plan d'actions

Axe 5 : Lutter contre les déchets marins

Action 5.3 : Lutter contre les dépôts sauvages

Cibles :

- Ménages, professionnels

Pilote :

- CC Castagniccia-Casinca, CCI

Partenaires potentiels :

- Communes
- Prestataires de nettoyage
- Associations de sensibilisation

Moyens :

- Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca



OBJECTIFS

- Communiquer sur les gestes de tri ;
- Renforcer les **prestations de nettoyage** : nouveaux marchés pour les zones de dépôts sauvages.

Etapes/ description	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Créer des supports de communication						
Passer des nouveaux marchés de nettoyage						
Sensibiliser les habitants						
Suivi des indicateurs						

6. La consultation publique

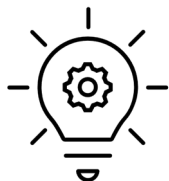
Quelles recommandations ?

■ Le guide ADEME préconise à minima de :



- Mettre en ligne le projet de PLPDMA sur le site web des collectivités impliquées
- Relayer la consultation sur le site web des communes membres
- Laisser au moins 21 jours au public pour donner son avis (électronique ou postale)

■ Pour la consultation publique vous pouvez :



- Aller à la rencontre de la population à l'occasion d'événements existants ou dédiés :
 - réunions publiques
 - communication dans les médias
 - stands de sensibilisation
- Relayer le programme via :
 - le président (exécutif) de la collectivité pilote cette consultation
 - les élus
 - les membres de la CCES
 - les membres de l'équipe projet

Merci de votre attention !



Olivier PERRIN

Expert économie circulaire
operrin@elcimai.com
06.11.73.87.39

Clémence SAURET

Chargée d'études
csauret@elcimai.com
07.88.09.89.11

3, rue de la Brasserie Grüber
F-77000 Melun
+33(0)1 64 10 47 20
www.elcimai.com